

DÉPARTEMENT DE CÔTE D'OR
MAIRIE DE BOUX SOUS SALMAISE (21690)

REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

TARIFS DE LOCATION :

- 1 journée (habitant du village de Boux sous Salmaise) : 51 €
- 2^{ème} jour (habitant du village de Boux sous Salmaise) : 23 €
- 1 journée (personne extérieure du village de Boux sous Salmaise) : 82€
- 2^{ème} jour (personne extérieure du village de Boux sous Salmaise) : 39 €
- Tarif réunion : 23 €
- La vaisselle en option : 20 €
- Couvert : 0.38€, bris vaisselle : 1.52 €, électricité : 7.50 €
- Caution : 300 € (par chèque à l'ordre du Centre des Finances Publics de Venarey les Laumes)

La gestion de la salle est assurée par :

Mme GRANDCHAMP Véronique (03 80 35 85.46 ou 06 01 71 97 53)

Le Maire,

Jean-Pierre MILLERAND